



Déclaration du SNUipp-FSU 51 à la CAPD du 11 juin 2019

Dire que le mouvement 2019 aura été laborieux est un euphémisme !

Si le dialogue social dans notre département a permis la prise en compte des spécificités de ce dernier, les conditions de mutation pour cette première phase ont été désastreuses :

- Nouvelles règles de mouvement
- Majoration de barème à l'initiative des collègues
- Date de saisie des vœux pendant les congés
- Erreurs de barèmes
- Non réception des formulaires par l'administration invalidant de nombreux accusés de réception
- Erreur avec le vœu Reims Grand Est...

Vous avez tout mis en œuvre, monsieur l'inspecteur d'académie, pour que la CAPD puisse se tenir ce mardi 11 juin et la tâche a été rude ! Nous tenons à remercier solennellement vos services pour le travail effectué dans les conditions que l'on connaît.

On regrettera cependant un déficit d'informations envers les collègues notamment concernant le décalage dans l'arrivée des accusés de réception.

Toutefois, malgré les efforts de chacun, ces nouvelles modalités, imposées à marche forcée par le ministère dans un contexte d'impréparation manifeste, ont pénalisé les collègues.

Citons sans être exhaustif...

- L'obligation de demander la majoration de points, avec le risque d'oublis et d'erreurs que cela peut entraîner, a pénalisé bon nombre d'enseignants.
- Les erreurs dans les accusés réception ont obligé les collègues à reformuler leur demande de majoration et à contrôler la bonne prise en compte de leurs points.
- Le groupe de travail « cas particuliers » a pu se tenir et nous vous en remercions. Mais les contraintes de la nouvelle application n'ont pas permis de traiter les situations avec autant d'attention que l'an passé : pas de point de chute, pas de « déblocage » de poste possible.
- Certaines incohérences subsistent, comme l'appellation « sans affectation victime de carte scolaire » dans la liste synoptique pour des collègues qui n'ont pourtant pas perdu leur poste.

Le contrôle des listes par les délégués des personnels a permis, en lien avec les services, de corriger bon nombre d'erreurs.

Le SNUipp-FSU 51 tient à dénoncer avec force l'amateurisme dont a fait preuve notre ministère dans la gestion des mutations intra départementales, montrant une fois de plus une réelle absence de considération vis-à-vis de ses personnels administratifs et enseignants.

En dehors des dysfonctionnements dans le mouvement d'affectation des personnels, le contexte général dans l'éducation nationale n'est pas plus souriant.

Alors que le Sénat a voté de nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels. A cet objet de protestation, s'ajoute une série d'injonctions pédagogiques inquiétantes renforcées par le contenu de la circulaire de rentrée.

Cette circulaire ne concerne que l'école primaire et martèle la priorité mise sur le « lire, écrire, compter ». Elle s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes concernant les pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

Sans surprise, la circulaire de rentrée reprend les éléments saillants de la politique en cours au ministère (dédoublément, pilotage académique, instruction obligatoire à 3 ans) et consacre une fois de plus la priorité nationale à l'enseignement des « fondamentaux » qui se résument aux seuls « Lire, écrire, compter et respecter autrui ». La rédaction finale de la circulaire a finalement concédé un chapitre pour « Cultiver le plaisir d'être ensemble » et un paragraphe pour développer l'éducation artistique et culturelle qui se trouve résumé à l'instauration de chorale partout et à la promotion de la lecture et du livre par la fréquentation des bibliothèques. Personne n'y avait pensé jusque-là ...

C'est bien la maternelle qui constitue la principale cible de cette circulaire. Une maternelle particulièrement revisitée, bien loin des programmes de 2015 qui avaient pourtant recueilli l'unanimité de la communauté éducative lors de leur passage devant le conseil supérieur de l'éducation.

Ainsi l'accent est-il mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. Pas moins de trois guides d'accompagnements sont joints à la circulaire. On y trouve surtout une entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués ce qui constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge.

La lecture attentive de ces guides expliquant qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre », ou encore rappelant aux enseignants qu'ils doivent « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ...montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession quant au niveau de confiance qui lui est accordé.